

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT**  
**SAINTE - AGNÈS ET ENVIRONS**  
**COMPTE - RENDU DU COMITÉ SYNDICAL**  
**DU MARDI 09 MAI 2023 à BEAUFORT**

2<sup>ème</sup> CONVOCATION SUITE A L'ABSENCE DU QUORUM

**PRÉSENTS :** MM. et Mmes, BLANC Éric, CANQUE Richard, DEMAREST Sophie, ECOCHARD Pierre, FOURNIER Catherine, FROISSARD Arnaud GANNEVAL Michel, GOYOT Robert, JACQUARD Roland, MARMONT Sandrine, NICOD Michel, MICHEL Laurent, MONDIERE Stéphane, MOREY Jacques, MULLOT Guy, et M. TAMISIER Pierre.

**ABSENTS et EXCUSÉS** : MM. et Mmes, AMET Jean Denis, BLANCHON Daniel, BRETIN Christian BROISSIAT Bernard, BUCHOT Christian, CAMUSET Jérôme CAUZO Louis, COLONZET Nathalie CORNU Romain, DUPUY Thierry (procuration donnée à M. GOYOT R) GAGLIARDI Marc Antoine, GREA Claude, LONGIN Guillaume, MARTINOD Fabrice, MOREAU Philippe, NICOLAS Christian, PELLEGRINELLI Colette, PILLON Lilian, PONCELIN Renaud, REMOND Florian, RIBEIRO José ROUTHIER René, SERRIERE Yves, M. ROUX Philippe, VAN DER PLOEG Julien et Mme VAUCHER Béatrice

**SECRÉTAIRE** Mme FOURNIER Catherine

Date de la convocation : 04 MAI 2023

**SECTION EAU POTABLE**

**1) Résultat Appel Offres renouvellement conduites eau potable SAVIGNY EN REVERMONT**

Monsieur le Président FAIT PART du marché pour le renouvellement du réseau eau potable sur le secteur de Beauvernois, commune de SAVIGNY EN REVERMONT, suite aux prescriptions de l'ARS datant du 02 Décembre 2022 :

Tranche ferme : Renouvellement du réseau de distribution soit 1 470 ml de PEHD DN 75mm, 200ml PEHD DN 63 mm, reprise de 34 branchements dont 8 à l'intérieur des habitations.

Tranche conditionnelle : Renouvellement du réseau de distribution soit 870 ml de PEHD DN 90 mm, reprise de 10 branchements dont 5 à l'intérieur des habitations. La tranche conditionnelle sera réalisée seulement si les analyses du mois de juillet sont supérieures au seuil de qualité.

Monsieur le Président FAIT PART de l'estimation des travaux : 540 000.00 € HT

Monsieur le Président, **REND COMPTE** aux membres du COMITE SYNDICAL des résultats de l'appel d'offres.

Monsieur le Président **RAPPELLE** le caractère urgent de ces travaux avec des délais de démarrage de travaux très courts pour permettre la réalisation d'analyses dans le courant de l'été 2023. Compte tenu de ces éléments, 1 seule entreprise a remis une offre.

Entreprise	Montant
Tranche Ferme	368 460.50 € HT
Tranche conditionnelle	155 277.50 € HT
Montant total	523 738.00 € HT

Au regard de la seule offre inférieure à estimation, et de l'analyse du Maître d'œuvre, Monsieur le Président propose de retenir, pour le renouvellement de conduites eau potable sur la commune de SAVIGNY EN REVERMONT, la proposition de l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 523 738 €

HT

Le **COMITE SYNDICAL**, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après délibération,

1. **ENTÉRINE** la décision de la commission d'appel d'offres.
2. **AUTORISE** le Président à signer le marché pour le renouvellement de conduites eau potable sur les communes de Savigny en Revermont avec l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 523 738.00 €.(tranche ferme et conditionnelle)
3. **SOLLICITE** l'aide financière, de l'Agence de l'eau, de la Préfecture du Jura et du Conseil Départemental du Jura RMC pour la réalisation de ce programme de travaux

## 2) **Résultat Appel Offres Schéma directeur eau potable**

Monsieur le Président, **RAPPELLE** aux membres du Comité Syndical que le Syndicat souhaite entreprendre la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire du SMEA de Beaufort.

Ce document sera un véritable outil de gestion et de programmation pluriannuelle.

Il permettra de déterminer et cerner les éventuels écueils ainsi que les améliorations envisageables afin de disposer d'un système d'alimentation en eau potable cohérent et pérenne.

C'est un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation.

Cette étude est composée en 6 phases :

- Phase 1 : Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable
- Phase 2 : Etat des lieux de la production et de la consommation actuelle
- Phase 3 : Analyse du fonctionnement du réseau
- Phase 4 : Modélisation hydraulique du réseau
- Phase 5 : Étude de la ressource potentielle
- Phase 6 : Construction du Schéma directeur

Le montant total de cette étude est estimé à 102 400 € HT :

Monsieur le Président, **REND COMPTE** aux membres du **COMITE SYNDICAL** des résultats de l'appel d'offres.

4 Bureaux d'études ont répondu par la remise d'une offre :

3 offres sont complètes

Ces offres peuvent être analysées, sauf celle du candidat VERDI INGÉNIERIE, car elle est irrégulière au regard de l'absence des montants de la phase 5.

CLASSEMENT			
Prestataire	ABCD	CABINET ANDRÉ	REALITÉS ENVIRONNEMENT
NOTE VALEUR TECHNIQUE /60	41	59	60
Contenu et qualité des prestations, compréhension des enjeux locaux	21	35	35
Moyens humains et matériels affectés à l'étude, organisation et savoir faire	16	20	20
Délais d'intervention et de réalisation de la mission	4	4	5
NOTE PRIX DES PRESTATIONS /40	40,0	27,2	25,9
NOTE FINALE /100	81,0	86,2	85,9
CLASSEMENT	3	1	2

Le **COMITE SYNDICAL**, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après délibération,

**ENTÉRINE** la décision de la commission d'appel d'offres.

**AUTORISE** le Président à signer le marché pour le schéma directeur eau potable avec le cabinet ANDRE pour un montant de 109 840.00 € HT

**SOLLICITE** l'aide financière de la Préfecture du Jura, du Conseil Départemental du Jura, de l'Agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce schéma directeur.

### 3) Plan de financement subvention DETR 2023 (VAL SONNETTE)

Monsieur Le Président **RAPPELLE** le marché de travaux de renouvellement de conduites eau potable sur la Commune de VAL SONNETTE pour un montant de 170 112.00 € HT et un marché de maîtrise d'œuvre de 9 660. 00€ HT, soit un projet total de 179 772.10 € HT

Ce projet bénéficie d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 53 932 €, soit un taux de subvention de 30 %

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	53 932.00 €	30 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		125 840.10 €	
Emprunt		0.00 €	
<b>Total HT</b>		179 772.10 €	

Le **COMITE SYNDICAL**, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après délibération,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 179 772.10 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé

- **AUTORISE** le Président à percevoir une subvention de l'Etat pour le SMEA de Beaufort au titre de la DETR

#### 4) **Décision modificative n°1**

Monsieur le Président FAIT PART de dépenses supplémentaires pour la redevance pollution d'origine domestique non prévues initialement au budget primitif 2023 (reliquat 2020 et 2021)

Monsieur le Président PROPOSE la délibération permettant le paiement de cette redevance à l'agence de l'eau RMC.

<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 62871 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	4 015.00 €	0.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>4 015.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		
D 701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0.00 €	4 015.00 €		
Total FONCTIONNEMENT	<b>4 015.00 €</b>	<b>4 015.00 €</b>		
<b>Total GENERAL</b>		<b>4 015.00 €</b>		<b>4 015.00 €</b>

Le **COMITÉ SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le Président, informé des modifications à apporter au BP section Eau potable, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'abonder les Crédits ouverts au Budget primitif comme définis ci-dessus et,

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents la Décision modificative n°1

#### 5) **Election suppléant membre Commission appel Offres**

Monsieur le Président FAIT PART de la nécessité à réélire un membre suppléant de la commission d'appel d'offres suite à la démission d'un de ses membres

**Monsieur le Président RAPPELLE les membres** faisant partie de cette commission :

- Monsieur Robert GOYOT, **Président de la Commission**
- Messieurs MONDIERE Stéphane, **vice-président**
- Monsieur FROISSARD Arnaud, Mme FOURNIER Catherine, **Membres Titulaires.**

M. JACQUARD Roland propose sa candidature au sein de la commission d'appel d'offres

Le **COMITÉ SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la candidature de M. JACQUARD Roland, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

#### 1) **Questions et informations diverses**

##### **ESA -Métolachlore**

Monsieur le Président RAPPELLE l'arrêté du 14 Février 2023 abrogeant l'arrêté portant dérogation à la limite de qualité pour le paramètre ESA-Métolachlore considérant que le métabolite ESA du S-Métolachlore est classé comme un métabolite non pertinent par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail dans avis du 30 septembre 2022

Le vendredi 29 Avril 2023, le SMEA a reçu de la part du tribunal administratif une requête provenant de Jura Nature Environnement demandant l'annulation de cet arrêté et le maintien et l'application de l'arrêté initial du 12 Mai 2022.

En cas d'acceptation de la revendication, Jura Nature Environnement souhaite la mise en place d'un comité de surveillance et l'application de l'arrêté du 12 Mai 2022.

Monsieur le Président rappelle la norme de l'ancienne limite de qualité qui était de 0.1 µg/L La nouvelle norme est maintenant de 0.9µg/L

Le SMEA dispose d'un délai de 2 mois pour présenter un mémoire au tribunal administratif